employer la lumière électrique ; que dès à présent, le problème est assez avancé pour que l'industrie s'en applique pratiquement les bénéfices ; et qu'il y a lieu pour la Société d'en vulgariser les effets, en appuyant de sa haute autorité tous les efforts qui seront faits dans le but de perfectionner encore les moyens de production de ce mode d'éclairage.

M. Dubreuil, après avoir fait le parallèle entre la lampe électrique à courant continu et la bougie Jablockoff dont le succès est si grand actuellement à Paris, prouve que si cette dernière a quelque chose de plus séduisant sous bien des rapports, son prix de revient est de beaucoup supérieur au premier mode d'éclairage, mode dont le coût dans certains cas, peut descendre, *à lumière égale*, jusqu'à 80 0/0 en dessous du prix de revient du gaz ordinaire.

M. Dubreuil établit également, par chiffres, que dans notre région, un éclairage électrique industriel peut revenir de 20 à 30 0/0 meilleur marché que le gaz ordinaire, tout en donnant une somme de lumière incomparablement plus saine et plus agréable.

A prix égal, le système électrique peut se trouver établi dans des conditions parfaites sous tous les rapports.

Après avoir présenté, à la suite de la constatation de ces résultats, quelques critiques qui montrent que le problème de l'éclairage électrique n'a pas encore dit son dernier mot, M. Dubreuil propose à la Société industrielle de continuer ces études pratiques l'hiver prochain.

M. DU BOUSQUET. — *Communication sur les freins continus.* M. du Bousquet rend compte des progrès qu'a faits, dans ces dernières années, la question de l'arrêt rapide des trains de chemins de fer.

Il montre les Compagnies préoccupées, dès l'origine, de mettre sous la main du mécanicien le plus grand nombre de freins possible, et cite, à l'appui, les freins à contre-poids ou à ressort, déclenchés par le mécanicien.

Il indique comment M. le Châtelier a rendu la contre-vapeur qui est utilisée, non-seulement en cas de danger, mais encore pour la descente des pentes.

Il explique comment ces moyens d'arrêt sont peu à peu devenus insuffisants, par suite de l'augmentation de la charge et de la vitesse des trains.

Il parle ensuite des freins dits « continus », c'est-à-dire appliqués à tous les véhicules d'un même train et manœuvrés cependant de la machine même par le mécanicien.

Il passe en revue les différents freins de ce genre en commençant par les freins à chaîne et le frein électrique Achard, où la force nécessaire au serrage, empruntée aux essieux, ne peut être modérée à volonté. Il en résulte pour le mécanicien des difficultés dans l'arrêt à un point déterminé et pour les voyageurs des secousses désagréables.

La lutte semble circonscrite aujourd'hui entre le frein automatique Westinghouse, à air comprimé, qui vient d'être adopté sur le chemin de l'Ouest, et le frein par le vide du système Smith, appliqué par la Compagnie du Nord après un an d'essais comparatifs avec le frein Achard.

Le frein Westinghouse est un peu plus rapide, il est automatique, c'est-à-dire qu'il se serre de lui-même en cas d'avarie à la conduite ou de rupture d'attelage. Mais il est compliqué, la pompe qui comprime l'air est sujette à dérangement, l'appareil ingénieux dit « triple valve », dont chaque voiture est munie, se dérange souvent et est d'une réparation délicate. Enfin, les arrêts sur la voie causés par le serrage automatique des freins, résultant d'une fuite à la conduite, sont une cause de danger pour les trains suivants.

Le frein Smith se distingue par une simplicité très-grande des organes qui servent à produire et à conduire le vide. Ce vide est obtenu à l'aide d'un jet de vapeur dont la puissance est telle qu'elle rend insignifiante l'influence des rentrées d'air aux jonctions des différents tuyaux, jonctions qui, dès lors, se font sans qu'on soit obligé d'employer des précautions spéciales.

Enfin, M. Du Bousquet indique les perfectionnements apportés à ce frein par MM. Delebecque, ingénieur, chef du matériel et de la traction de la Compagnie du Nord, et Bandérali, ingénieur, inspecteur du service central. En employant, comme prise de vapeur, une soupape équilibrée, en utilisant la communication électrique des trains du Nord et l'aimant du sifflet électro-automoteur Lartigue et Forest (lequel donne au mécanicien, passant devant un disque à l'arrêt, un signal acoustique), ils sont parvenus :

1° A permettre le serrage du frein par les conducteurs et même par les voyageurs ;

2° A opérer son serrage automatique en cas de rupture d'attelage;

3° A obtenir également le serrage automatique au passage devant un disque à l'arrêt.

Ce frein permet d'arrêter, en moins de 450 mètres et de 30 secondes, un train lancé à 30 kilomètres à l'heure dans les conditions climatériques les plus désavantageuses.

Comme l'a fait remarquer M. Bandérali à la Société des Ingénieurs civils, les perfectionnements qui lui ont été apportés constituent des mesures de précautions supplémentaires ayant pour but de rendre la sécurité des trains en marche aussi indépendante que possible des défaillances inévitables du personnel.

BULLETIN MILITAIRE

Le ministre de la guerre a fait connaître par télégramme aux commandants de corps d'armée, la marche à suivre provisoirement pour le rengagement des sous-officiers. Il leur prescrit de n'accorder que les autorisations tout à fait indispensables, et de ne dépasser, en aucun cas, le trentième du chiffre de l'effectif normal du corps. Des instructions détaillées leur seront adressées dans quelques jours.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que vu l'extension continue des cours publics de musique et de dessin, ainsi que des différents cours techniques de la ville, et afin d'éviter l'encombrement qui se produit de plus en plus chaque année, le jour de la distribution des prix aux élèves ou auditeurs de ces différents cours, il a décidé, sur la proposition de la Commission des écoles académiques, qu'à partir de cette année, les élèves de l'Ecole de musique et ceux de l'école de dessin et des cours techniques auraient leur distribution de prix à des jours différents.

En conséquence, la distribution des prix aux élèves de l'école de musique reste fixée au dimanche, 21 courant, à 11 heures, tandis que celle des autres cours sera reportée au lundi, 5 août prochain.

Roubaix, le 16 juillet 1878.

Le Maire,
Ch. DAUDET

—

Les nouvelles que nous recevons ce matin de la grève du bassin houiller ne sont pas rassurantes. Le travail est suspendu dans toutes les fosses, excepté à Denain, Anîches et Condé.

Pendant toute la journée d'hier et d'avant-hier, lundi, plus de quatre cents individus ont parcouru la région par bandes de quarante et de cinquante, menaçant d'en venir à des violences si l'on résiste aux exigences des grévistes.

Avant-hier, une de ces bandes voulait détruire le château de M. de Marsilly, administrateur de la Compagnie d'Anzin. La gendarmerie a chargé, le sabre au poing. D'autres bandes ont été coupées au moment où elles se dirigeaient vers les fosses où le travail continue.

Dans la matinée d'hier mardi, une bande composée de plus de 1,500 grévistes a essayé de s'emparer de deux fosses, celles de Rieux et d'Haveluy. A leur tête se trouvait un meneur qui a été arrêté.

Ils ne se sont retirés que devant les menaces de la gendarmerie de faire feu.

A Haveluy, les gendarmes ont été vigoureusement attaqués. Il ne sont parvenus à se dégager qu'en tirant des coups de revolver en l'air. Les émeutiers ont cédé, mais en exprimant des menaces fort inquiétantes qu'ils devaient réaliser dans la soirée d'hier.

Ils sont revenus du côté des fosses d'Haveluy où les attendaient de forts détachements de cavalerie qui les ont dispersés.

[redacted]

[redacted] vient d'arriver dans une maison en construction, rue Saint-Georges. Un manœuvre de maçon, Henri Fournier, âgé de 60 ans, venait de déposer sur un échafaudage, élevé à cinq mètres de terre, un baquet rempli de mortier, lorsqu'il a été tout-à-coup pris de vertige et est tombé à la renverse sur le sol. La mort a été instantanée. Henri Fournier avait la colonne vertébrale brisée. Son cadavre a été transporté à l'hôpital.

—

On nous communique le résultat du Concours d'Hesdin dans lequel plusieurs tireurs de Roubaix se sont distingués.

Cible à volonté. — Aux points. — 2e prix Louis Spriet, 24 points. — 3e Henri Buisine, 24. — 4e Gustave Wattinne, 23. — 6e Gustave Vouzelle, 23. — 12e A. Harinkouck, 22.

Cible à volonté. — Belle balle. — 1e prix Gustave Vouzelle, 1 m/m 15/20. — 7e Gustave Wattinne, 6 m/m 10/20. — 8e A. Harinkouck, 7 m/m 11/20. — 13 Lemaire Papon, 11 m/m 17/20. — 14e Henri Buisine 12 m/m 8/20.

Armes de guerre. — Aux points. — 12e prix Gustave Wattinne, 19 points. — 13e Gustave Vouzelle, 18 points.

Tir au révolver. — Maximum 50 points. — 2e prix Jules Masurel, 29 points.

—

Le corps des Sapeurs-Pompiers de Croix, sous la conduite de M. le commandant Roger-Delplanque, a répondu, dimanche dernier, à l'invitation qui lui avait été faite par la municipalité de Mouscron, d'assister au concours de tir, organisé dans cette localité, à l'occasion de la fête communale. Nos voisins ont fait le plus aimable accueil aux pompiers dont on a remarqué la belle tenue, la régularité dans le défilé et surtout la justesse dans le tir.

Les pompiers de Croix ont remporté le premier prix de tir à la cible, (coups simples) et la première prime. La nouvelle de ce succès avait devancé à Croix les vainqueurs du concours et à leur retour, ils ont trouvé réunies à la gare l'administration et une grande partie des habitants de la commune qui les ont vivement félicités de l'avantage qu'ils avaient remporté.

—

Un choc a eu lieu, ce matin, rue de Lannoy entre le *car* portant le N° 23 et la voiture d'un marchand de lait demeurant au Pile. La voiture ne s'était pas garée assez tôt et son timon a traversé la plaque de tôle qui se trouve sur la plate-forme du *car* et a brisé plusieurs barreaux. Il n'y a eu, heureusement, personne de blessé. L'auteur du choc s'est d'ailleurs engagé à rembourser à la compagnie des tramways le montant des dégradations occasionnées par sa négligence.

—

La circulation sur la ligne des tramways de la Grande-Rue a été interrompue pendant quelque temps, hier soir, à sept heures. Un cheval conduit par le domestique de M. C.... entrepreneur, s'est abattu sur la voie, à l'arrivée du *car* n° 20, venant de Tourcoing et a été cause de ce retard.

—

Le cheval attelé au fiacre n° 48 s'est abattu, hier après-midi, à l'angle de la rue du Grand-Chemin et de la rue de l'Epeule, au grand effroi d'une dame qui se trouvait dans l'intérieur du véhicule avec un jeune enfant et sa bonne. Mais il n'y a pas eu d'accident à déplorer; les brancards seuls de la voiture ont été brisés.

—

Pendant le jour, Henri S.... tailleur, âgé de 18 ans, passe tout son temps à confectionner des paletots, gilets, etc., mais son métier paraît ne pas lui rapporter grands bénéfices, car, la nuit, il se livre au commerce illicite de la fraude. La nuit dernière, il a été rencontré au pavé du Petit-Courtrai, à Wattrelos, par un douanier qui a poussé l'indiscrétion jusqu'à lui demander ce que contenait un paquet que Henri S... cherchait à dissimuler. Le malencontreux paquet renfermait dix-neuf kilogrammes de tabac belge qui ont été confisqués. Quant au fraudeur, il a été remis à la gendarmerie.

—

Dans son audience de mardi dernier, le tribunal de simple police a eu à prononcer sur les contraventions suivantes :

Tapage injurieux	2
Violences légères	12
Rixe sur la voie publique	3
Abandon de voiture	9
Divagation de chiens	35
Ivresse manifeste	4

Une peine de 1 jour de prison et 172 fr. d'amende, tel est le bilan de cette audience.

—

La session du Conseil d'arrondissement de Lille s'est ouverte, lundi, à la préfecture.

Dans sa première séance, le Conseil a procédé à la constitution de son bureau.

Ont été élus : Président, M. G. Legrand ; vice-président, M. Desmazières ; secrétaire, M. Lemaître.

Le Conseil, après avoir désigné les membres de ses trois bureaux, a renvoyé l'examen des dossiers et s'est ajourné à mercredi prochain.

—

Par décret du 15 juillet courant, est nommé chevalier de la Légion-d'honneur, M. Jorel, conseiller à la cour d'appel de Douai, 26 ans de services.

—

Nous publions aujourd'hui, la dernière des trois notices biographiques : celle de Philippe de Girard. Voir à la troisième page, comme les deux autres.

—

Un épisode de la ducasse de la Croix rouge :

C'est une bataille ! En peut-il être autrement, quand c'est fête, et que le genièvre est plus que jamais appétissant. Nous ne connaissons pas les noms des vaincus, nous savons seulement qu'ils étaient deux et qu'ils ont été blessés.

Quant aux agresseurs, qui sont en même temps les vainqueurs, la chronique doit faire passer leurs noms à la postérité ; ce sont Pierre et Adolphe Vanhewerbeck, tous deux frères et terrassiers.

—

Un Lillois, M. Boutry, élève de l'école des Beaux-Arts, à Paris, vient d'obtenir un nouveau succès. Le jury, qui s'est réuni lundi matin, sous la présidence de M. Paul Dubois, pour juger les travaux de fin d'année, dans les sections de sculpture et de gravure, lui a décerné la première récompense.

—

Mardi matin, le ministre est reparti de Lille, pour Paris, par le train de 6 h. 40.

—

Les militaires des classes 1868 et 1872 qui n'ont pas encore remis leur livret à la gendarmerie comme le prescrivaient les affiches apposés en ville, pendant le mois de Mai, sont invités à les y déposer immédiatement, sous peine d'une punition exemplaire.

Ephémérides Roubaisiennes

18 Juillet 1854. — Délibération du conseil municipal de Roubaix qui ratifie le marché passé entre le Maire et la compagnie concessionnaire du canal. La compagnie abandonnait à la ville les droits à la concession de quelque nature qu'ils pussent être, les constructions, machines ustensiles, et tous objets employés au service du canal, dans l'état où ils se trouveraient lors de la signature du contrat, à la seule réserve des arbres de première plantation, moyennant une rente de 25,000 fr. par an, servie par la ville jusqu'à la fin de la concession.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

17 juillet 1851. — Un décret du Président de la République, Louis-Napoléon-Bonaparte, accorde à la ville de Tourcoing, un *Entrepôt réel des Douanes*, sous les conditions et formalités prescrites par la loi du 27 février 1832.

Voilà vingt-sept ans révolus que ce décret d'autorisation a paru à l'*Officiel*, et notre Entrepôt réel des Douanes n'est pas encore établi. A quoi tribuer ce retard ? Nous trouvons dans l'*Histoire de Tourcoing* les lignes suivantes en réponse à cette question : « Des formalités administratives des changements de municipalités, de nouvelles combinaisons financières ont malheureusement retardé jusqu'aujourd'hui l'exécution de cet établissement. »

Le projet de l'Entrepôt réel des Douanes avait été conçu, au commencement de l'année 1850, sous l'influence de notre prospérité commerciale et de l'accroissement des finances. Le 5 février, un vote unanime, à la Chambre consultative, en avait projeté l'établissement et le 7, il était approuvé au Conseil municipal au sein duquel, une commission *ad hoc* se formait ; la demande d'autorisation était adressée le même jour, au gouvernement.

A cette nouvelle, Lille s'émut. Ville capitale de Chatellenie, comme chef-lieu de département, Lille a toujours été, c'est de temps immémorial, hostile à la prospérité de ses voisines, Tourcoing et Roubaix. Se comportant comme elle le fit, à propos de l'arrêt de 1762, sur la liberté commerciale, Lille s'opposa à l'établissement d'un entrepôt à Tourcoing, en le réclamant pour elle-même, arguant de sa qualité de chef-lieu. Le gouvernement resta donc sourd à la demande tourquennoise, mais Lille n'ayant pu trouver un local favorable aux fonctions d'entrepôt, le décret d'autorisation fut signé en faveur de Tourcoing.

L'établissement d'un entrepôt réel des Douanes n'est pas sans grande utilité, pour le commerce de Tourcoing. Servant à l'emmagasinement des marchandises et produits étrangers d'importation, les entrepôts réels des Douanes sont destinés et les conserver et garder jusqu'au moment de la vente. Les taxes assises sur ces marchandises et produits entreposés n'étant exigées qu'à leur sortie des entrepôts, au fur et à mesure des besoins de la consommation, c'est en cela que repose le principe économique de ces établissements. Si l'impôt douanier des objets d'importation est prélevé sur-le-champ à leur entrée sur le territoire et que ces objets, pour une multitude de causes, comme il arrive toujours, soient retardés dans leur vente, que se présente-t-il ? L'intérêt de cet impôt s'accroissant de jour en jour, conséquemment renchérissant les objets d'importation et diminuant d'autant les bénéfices du vendeur.

Les avantages des entrepôts sont donc d'une évidence palpable. C'est à une loi du 27 février 1832, loi sur laquelle s'appuyait le décret présidentiel pour l'établissement d'un entrepôt à Tourcoing, comme on l'a vu au commencement de cette éphéméride, qu'est dûe l'organisation de ces établissements.

Cette loi réglementait non-seulement les entrepôts réels des Douanes déjà établis dans les villes maritimes et de frontières, mais elle en créait de nouveaux dans l'intérieur de la France, lesquels fonctionnent depuis lors à la grande satisfaction de la consommation et du commerce, malgré les vives récriminations, soulevées à leur naissance, par les entrepôts maritimes.

G. B.

Comme nous l'avons annoncé samedi dernier, la *Grande Fanfare* organise avec le concours de la société philarmonique les *Amis Réunis* un concert qu'elle donnera dimanche prochain, 21 juillet, dans les jardins de M. Alfred Motte, rue St. Jean.

Voici le programme de ce concert :

1° PARTIE. — 1. Allégro militaire, xxx Grande Fanfare. — 2. La Renaissance, ouverture-Nihoul, id. — 3 Richard Wallace, marche, Sellenick, Amis-Réunis. — 4. Le Prétendant, ouverture Kucken, id. — 5. Mosaïque sur le Pardon de Ploërmel, Meyerbeer, id.

2° PARTIE. — 6. Schiller-Marsch, Meyerbeer, Grande Fanfare. — 7. Hamlet, (Marche et Air de Ballet) A. Thomas, arrangés par M. L. Montagne, Amis Réunis. — 8. Amoretten Tanze Walzer, Gang'l, id. — 9. Grande Fantaisie sur Mignon, A. Thomas, arrangée par M. L. Montagne, id. — 10. Aline, polka, L. Montagne, id.

Des cartes d'entrée, au prix de 2 francs, sont déposées à l'hôtel des Pompiers et chez les principaux papetiers.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Les archives du département du Nord

Le *Journal officiel* du 28 juin, en publiant l'*Etat des documents destinés à figurer à l'Exposition dans le musée des archives départementales* mentionne huit pièces importantes qui ont été envoyées par les Archives du département du Nord. Aucun département n'a fourni un contingent aussi considérable.

Cet article du *Journal officiel* a inspiré aux membres de la commission des Archives du Nord la pensée d'attirer l'attention du public sur les richesses du dépôt dont la surveillance leur est confiée. C'est dans ce but qu'ils ont fait rédiger les lignes qui suivent :

L'hôtel des Archives du Nord, qui a été construit de 1843 à 1845, est intéressant à étudier, au point de vue des dispositions intérieures qu'il présente et des mesures qui ont été prises pour préserver les documents de l'humidité, des insectes et de l'incendie. Il renferme le dépôt d'archives le plus riche de la France après celui de Paris : c'est par centaine de mille que l'on peut compter les registres, titres et papiers qui y sont conservés. Le fonds le plus important est celui de la Chambre des Comptes: les cartulaires, recueil précieux pour les provinces, les villes et les familles de tout le Nord de la France et de la Belgique, les comptes et les pièces comptables, qui présentent les renseignements les plus curieux au sujet de l'histoire générale et de l'industrie et des arts, les traités et les négociations diplomatiques, les lettres des souverains, des princes et des personnages qui ont joué un rôle politique, abondent dans ce fonds, dont les titres commencent à l'époque de Charlemagne et finissent à celle de Louis XIV.

Les archives ecclésiastiques ne sont guère moins riches ; les actes originaux et les cartulaires de plusieurs grandes abbayes et d'autres établissements religieux sont conservés dans le dépôt départemental. C'est là aussi que se trouvent les documents relatifs à l'administration de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis depuis le retour de ces provinces à la domination française jusqu'en 1790, l'ensemble complet des pièces qui concernent la révolution, les actes originaux de toutes les ventes de biens opérées dans le Nord au nom du gouvernement depuis 1791 jusqu'en 1817, les actes de tous les notaires de la ville et de l'arrondissement de Lille depuis environ 1581 jusqu'en l'année 1800.

Ces documents sont classés d'après un ordre méthodique qui facilite les recherches. Des catalogues manuscrits ont été rédigés pour presque toutes les séries. Trois volumes d'inventaires sont imprimés, le premier, qui est un volume in-4° de 447 pages, publié en 1865, est l'œuvre de M. Le Glay, archiviste du Nord ; le second volume in-4°, 417 pages, publié en 1872, a été commencé par M. Desplanque, successeur de M. Le Glay, et achevé par M. l'abbé Dehaisnes, aujourd'hui archiviste du Nord, qui a publié aussi en 1877 le tome troisième, volume in-4° de 465 pages et qui a fait imprimer les sept premières feuilles du tome quatrième.

Pour donner une idée de l'intérêt que présentent ces inventaires et du travail qu'ils ont exigé, il suffira de rappeler que dans le tome troisième, plus de 50,000 actes ont été analysés et que la table de ce tome offrira au moins 140,000 noms de famille et 60,000 noms de localité.

De nombreuses recherches sont opérées chaque année dans le dépôt départemental du Nord. Le rapport annuel de M. l'archiviste constate que de juillet 1877 à juillet 1878, les recherches d'intérêt administratif et privé se sont élevées au nombre de 180, et que, durant la même période de temps, des recherches d'intérêt historique ont été faites par 149 travailleurs. Parmi ces derniers, plusieurs ont fait de nombreuses demandes de documents ou même sont venus habituellement consulter le dépôt départemental. C'est là que l'abbé Hautecœur et MM. Edmond de Coussemaker et Houdoy, de Lille : M. Leuridan, de Roubaix; M. Brassart et M. de Ternas, de Douai; M. Bécourt, sous-inspecteur des forêts au Quesnoy; M. Deschamps de Pas, et M. de Cardevacque, du Pas-de-Calais; M. de Calonne et M. de Galametz, du département de la Somme: MM. de Resbecq et Giry, de Paris; MM. le R. P. Pruvost, Kerwyn, de Lettenhove et Pinchart, de la Belgique; M. Wurth-Paquet, du Luxembourg, plusieurs docteurs de l'Allemagne et un certain nombre d'autres érudits de la France et de l'étranger ont trouvé, en tout ou en partie les documents qui leur ont servi à écrire leurs savants travaux.

Nous n'oublierons pas de rappeler que les archives du Nord reçoivent des accroissements chaque année. Le tableau des documents acquis par ce dépôt depuis cinq à six ans offrirait une longue énumération.

Nous nous contenterons de dire que, de juillet 1877 à juillet 1878, les Archives du Nord ont fait l'acquisition d'un dénombrement de Templeuve-en-Pevèle à la vente de la bibliothèque de M. de Hamel de Bellenglise et ont reçu en réintégration de la direction des contributions directes des plans très-curieux de 21 communes des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes avec un terrier de l'abbaye de Maroilles, elles ont reçu en don de *Mlle Michaux née Hannonet de La Grange*, par l'intermédiaire de son gendre, M. de Roquemont, président de chambre à la cour d'appel d'Amiens, plusieurs terriers de trois à quatre cents feuillets et six grosses liasses de pièces domaniales provenant du fonds de la cathédrale de Cambrai : de *M. Gallo*, notaire à Radinghem, de nombreux titres en parchemin relatifs à des familles de la châtellenie de Lille de *M. V. Delattre*, receveur municipal de Cambrai et possesseur d'une riche collection d'antiquités et d'objets d'art, la charte originale du concordat de Cambrai, conclu en 1556, et 301 actes en parchemin du XVe, du XVIe et XVIIe siècle provenant des archives communales de Fontaine-au-Pire; de *M. David*, ancien magistrat un certain nombre de Chartes relatives à l'abbaye de Peene ; de *M. Quecq d'Enripret*, propriétaire à Lille, un registre dans lequel se trouve un édit d'Henri IV, portant réglement sur les troubles et plusieurs lettres du même roi en date de 1596.

La commission des archives a cru devoir faire connaître, par la voie des journaux, les travaux qui se sont opérés dans le dépôt départemental du Nord et des dons qui ont contribué à enrichir ce dépôt. Elle espère pouvoir ainsi contribuer à augmenter le nombre des érudits qui puisent à cette source si abondante et des généreux donateurs qui veulent bien l'accroître encore par leur intelligente générosité.

Nous trouvons dans le *Petit Caporal* une lettre de M. Jules Amigues à M. de Marcère, au sujet des faits qui viennent de se passer dans la 2e circonscription de Cambrai, à l'occasion de l'élection du 7 juillet.

Nous en détachons la partie la plus intéressante :

Monsieur le ministre,

S'il me convient, quant à présent, de ne point élever de querelle sur la manière dont M. le sous-préfet de Cambrai a pratiqué la « neutralité » du gouvernement, en révoquant des magistrats municipaux parce qu'ils ont commis le crime de me faire accueil, je ne peux pas ne pas m'étonner, je ne peux pas ne pas m'indigner qu'un administrateur se laisse aller jusqu'à prendre à partie, dans un document officiel, à la face des populations, un candidat et des députés qui l'accompagnent ; jusqu'à les outrager les uns et les autres en les traitant « d'agitateurs forains » ; jusqu'à dénoncer à la rigueur des agents du pouvoir et à la furie des sectaires de la République la « faction bonapartiste » tout entière, c'est-à-dire une partie considérable de la population ; jusqu'à prêcher ainsi, au milieu même de l'effervescence électorale, la guerre civile entre les citoyens.

De telles excitations, lancées par le représentant du gouvernement, ne pouvaient manquer d'être entendues, et elles ont produit ce qu'elles devaient produire. En plusieurs endroits, j'ai été insulté, provoqué, menacé par des foules en délire. Des témoins, des députés, ont raconté ou raconteront ces scènes indignes, dont l'injure ne nous touchait guère, mais où des misérables gagés outrageaient la France pour insulter à l'Empire et célébraient, en dansant autour de nous, le souvenir de cette journée de Sedan qui fut pour la patrie un désastre sans déshonneur et dont on a vu des républicains se faire une infâme victoire.

Il en fut ainsi à maintes reprises, jusque devant ma maison, jusque sous les yeux de mes adversaires directs, à qui le respect d'eux-mêmes eût dû conseiller du moins de désavouer ces saturnales, qui auraient pu les disperser d'un mot et qui les provoquaient, out au contraire.

Parfois, nous fûmes protégés par de braves gendarmes, qui se trouvaient là par hasard. Jamais l'autorité administrative n'intervint d'elle-même. A Caudry, la folie de l'injure dura plus d'un heure, sans que le maire ni le commissaire de police donnassent le moindre signe de vie. Cependant le drapeau rouge flottait derrière nous, porté, il est vrai, par quelque ami du gouvernement, puisque le gouvernement combattait ma candidature.

Après l'élection, on vit mieux encore. Ce fut une explosion de joie sauvage au Cateau, à Solesmes, à Cambrai. On eût cru que ces gens-là étaient débarrassés de quelque Nabuchodonosor. On poussa des cris de haine et de mort sous les fenêtres de mes amis. On organisa des mascarades injurieuses ou menaçantes. On promena par les rues un misérable chargé de chaînes, qui me représentait. Autour de lui des musiciens jouaient le *Ça ira* ; des cavaliers singeaient la gendarmerie : on menait cet homme à la guillotine, et de temps à autre, on arrêtait la charrette pour faire la simagrée sanglante. De nombreux et honnêtes témoins ont vu cela. Partout, on chantait cette *Marseillaise*, qui fut un jour l'hymne de la patrie et de la République, mais qui aujourd'hui — alors que la France ne paraît point disposée à braver le monde — n'est plus qu'un cri de guerre civile et n'en veut qu'au « sang impur » des citoyens suspects de n'aimer point la République.

L'autorité a suivi tout cela d'un regard de complaisance. Elle a laissé faire tout à leur aise les amis du gouvernement, sous votre haute protection, sous le couvert et la responsabilité d'un illustre maréchal de France, vaincu à Sedan avec l'Empire, mais qui doit à l'Empire d'autres titres de gloire.

C'est là que nous en sommes, monsieur le ministre, et il faut que le pays le sache. Tel est le degré où en sont venues nos mœurs publiques. Telles sont les inspirations, tels sont les exemples et les garanties que donne la République « noble et simple, calme et forte, assise et reposée », comme vous disiez l'autre jour en inaugurant sa statue de plâtre.

Je veux espérer, monsieur le ministre, que votre main puissante empêchera la mer d'aller plus loin. Je veux souhaiter que la statue, s'il arrive qu'un jour elle chancelle et tombe, ne rencontre point de sang frais et de nouvelles traces d'incendie sur le sol où elle croulera.

J'ai l'honneur de vous offrir, monsieur le ministre, l'assurance de ma considération.

Paris, 15 juillet 1878.

JULES AMIGUES.

— Pendant le mois de juin, il est passé par le port de Boulogne 7,633 voyageurs à l'entrée et 8,658 à la sortie.

Les droits de douane ont atteint pour ce mois, le chiffre de 626,428 fr.

— Dimanche dernier, Auguste Lherbier, ouvrier terrassier, de Courcelles-le-Comte, était occupé à la réparation de la voie ferrée, près du passage à niveau d'Hamelincourt, lorsque, après s'être garé d'un train de marchandises venant de Paris, il voulut traverser la ligne.

Le malheureux n'avait pas compté avec le train de voyageurs n° 29 allant en sens contraire. Tamponné et jetté entre les rails, il reçut une grave blessure à la tête et quelques heures plus tard, il rendait le dernier soupir.

— M. F. Harrewyn, fabricant de briques à Boulogne, a installé sur le territoire de la commune d'Outreau, sur les confins de celle de Boulogne, au pied de la nouvelle route d'Outreau, des briqueteries pour l'exploitation desquelles il employait tout d'abord des hommes du pays. Des nécessités commerciales l'y ayant obligé, il dut changer son personnel et avoir recours à des ouvriers belges.

De là une rancune profonde de la part des hommes congédiés et une sourde colère qui s'est traduite, dimanche, par une scène de violence des plus regrettables. Au moment où les Belges sortaient d'un cabaret, sis au coin de la route d'Outreau, ils ont été assaillis à coups de pierre, et vers deux heures du matin, une bande, composée de trente à quarante individus s'est ruée sur leurs logements. Ces malheureux, poursuivis jusque-là, ont été accablés de coups et de mauvais traitements ; trois d'entre eux ont subi de telles violences que leurs jours sont sérieusement menacés. On a dû les transporter d'urgence, lundi, à l'hôpital. D'autres sont plus ou moins contusionnés. L'exaspération des assaillants était telle qu'ils n'ont pas craint, à ce qu'on assure, d'essayer de mettre le feu au barraquement, domicile de leurs ennemis.

Lundi matin, les autorités se sont rendues sur les lieux et ont commencé une enquête minutieuse.

La *France du Nord* annonce que huit arrestations ont été faites.

— Nous apprenons que la condamnation à mort de Delannoy, vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Delannoy a reçu cette nouvelle avec un sang-froid remarquable.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 juillet. — Remi Ponthieu, rue de la Planche trouée. — Louisa Marischael, place du Sacré-Cœur. — Catherine Segers, rue des Récollets, 101. — Charlotte Rys, rue de la Guinguette. — Edmond Leduc, rue du Collége, 110. — Juliette Cartigny, au Pile, cour Vroman, 37. — Joseph Nicolas, rue de la Promenade, 39. — Edmond Lanno, rue des Anges, 9. — Louise Spigel, rue des Champs, 3. — Maria Steppe, rue St-André, 2. — Jules Delemazure, rue du Pile, 21. — Georges Desmet, au Pile, grande cité, 87. — Paul Reboux, rue Neuve, 17.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 juillet. — Jean Olivier, 81 ans, rue de Ma Campagne, 36. — Zénaïde Barenne, 26 ans, sans profession, rue de la Fosse-aux-Chênes, 98. — Sidonie Vandevoorde, 2 mois, rue de l'Arc, 11. — Victorine Durmeuil, 59 ans, sans profession, boulevard de Paris.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 juillet. — Eugène-Alphonse Quivrin, rue Verte. — Amélie-Marguerite Hus, rue Famelart. — Juste-Aimable Duterte, rue de la Blanche-Porte. — Paul-Albert Lefebvre, rue de la Cloche.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 juillet. — Jules Lebrun, 1 m. 20 jours, Blanc-Seau. — Laure Marie Vandenberghe, 4 mois 10 jours, Pont de Neuville. — Vincent Masure, 16 ans 3 mois, rue de la Latte.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HEYNDRICKX-DORMEUIL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Victorine-Elisabeth-Joseph DORMEUIL, veuve de Monsieur Julien HEYNDRICKX, décédée à Roubaix, le 16 juillet 1878, à l'âge de 59 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le vendredi 19 courant, à 9 heures, aux **vigiles** le même jour, à 6 heures, et aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le samedi 20, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les **laudes** seront chantées à 9 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris.